



N°2025\_063

COMMANDE PUBLIQUE – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes  
la Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

**N°2025-063**

**COMMANDE PUBLIQUE – Demande de Fonds de concours à la Communauté  
de communes des Terres du Val de Loire pour la Construction de la Maison de  
Santé Pluridisciplinaire**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le samedi 28 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 7 juillet 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSION, Dominique RENAULT et Jean-Luc FOURNIER.

En exercice : 21  
Quorum : 11  
Présents : 15  
Votants : 19

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Charline MARTINEAU.

**Pouvoirs :**

Christine ADRIAN ..... Marie-Françoise QUERE  
Joël GIRARD ..... Dominique RENAULT  
Sébastien GALERON ..... Pascal FOULON  
Carl LEQUERTIER ..... Bruno GUITTARD

**Secrétaires de séance :** Valérie LABOUACHRA et Isabelle BRIARD

N°2025\_063

COMMANDE PUBLIQUE – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour  
la Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16 V ;

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire n°2022-208, en date du 15 décembre 2022 et du Conseil communautaire n°2024-131 du 24 septembre 2024, adoptant le règlement spécifique d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour la période 2023-2026 ;

**Considérant** que la commune a pour projet la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour un montant estimé de 2 834 000,00 € H.T. et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

**Considérant** que le montant de fonds de concours sollicité ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune ;

**Considérant** que pour les communes comprises de plus de 3000 habitants, le taux d'intervention au titre du Fonds de concours est fixé à hauteur de 20% maximum du reste à charge, plafonné à 30 000 €.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- **DE DEMANDER** un fonds de concours à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en vue de participer au financement de Maison de Santé Pluridisciplinaire, à hauteur de 2 834 000 euros, selon le plan de financement établi comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT HT
Foncier « Budget La Couture »	100 000,00 €	Total Contrats Plan Etat Région 2021-2027 :	29,82 %	845 000,00 €
Aménagement RD 2152	135 000,00 €	- Etat (50%) - Région (50%)		
VRD parking	220 000,00 €	Conseil Département du Loiret	7 %	200 000,00 €
Branchement - études de sol	20 000,00 €	Fonds de concours CCTVL	1,05 %	30 000,00 €
Honoraires Orling VRD	40 000,00 €	Région CRST – Bonification 10% des dépenses éligibles	5,96 %	169 000,00 €
Groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MSP	144 000,00 €	COT ENR et FEDER – Travaux de géothermie	5,82 %	165 000,00 €

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT HT
Construction en matériaux biosourcés	1 865 000,00 €	<b>Sous total des aides sollicités</b>	<b>49,65 %</b>	<b>1 409 000,00 €</b>
		Vente du cabinet médical	7,00 %	200 000,00 €
		Participation de la pharmacie des parkings	1,00 %	25 000,00 €
Etudes géothermie (AMO et MOE)	10 000,00 €	Emprunts	42,35 %	1 200 000,00 €
Géothermie	300 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 834 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 834 000,00 €</b>

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

Secrétaires de séance :

Valérie LABOUACHRA

Isabelle BRIARD